



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 57870

Texte de la question

M. Stéphane Demilly rappelle à Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports que de juin à septembre, 1 200 personnes manquent de se noyer en France, 500 meurent dont une bonne part d'enfants. Sachant qu'une bonne partie de ces morts aurait été évitée si les intéressés avaient su nager et qu'une étude scientifique vient de démontrer qu'au moins 15 % des élèves de CM2 déclarent ne pas savoir nager, il lui demande d'inscrire l'apprentissage de la natation au rang de ses priorités en poursuivant l'opération « Savoir nager » et en demandant au Centre national de développement du sport (CNDS) de débloquer des subventions pour la rénovation des piscines.

Texte de la réponse

Chaque été, plusieurs centaines de noyades se produisent en France. Comme le démontre l'enquête menée en 2012 par l'institut de veille sanitaire en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, les 1 235 noyades accidentelles résultent dans leur grande majorité du non-respect des consignes de sécurité, d'un problème de santé ou d'une surestimation de la condition physique entraînant un malaise. C'est pourquoi l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et le ministère chargé des sports diffusent chaque été le guide et l'affiche « se baigner sans danger » qui rappellent les conseils de sécurité à suivre lors de la baignade. Concernant les noyades d'enfants, qui représentent environ 20 % du total des noyades, elles ont principalement lieu en piscines privées et résultent trop souvent d'un manque de vigilance. Toutefois, il est certain que l'apprentissage de la nage le plus tôt possible chez l'enfant reste le principal rempart pour éviter de tels drames. A ce titre, l'opération « savoir nager », initiée en 2008 par le conseil interfédéral des activités aquatiques (CIIA) et soutenue chaque année par le ministère chargé des sports, a permis de mettre en place des stages d'apprentissage de la natation pour plus de 20 000 enfants. En 2014, cette opération a été intégrée dans le cadre d'un plan plus global de développement de l'apprentissage de la nage, « j'apprends à nager », afin de l'étendre au-delà des vacances d'été et de toucher un nombre d'enfants plus important grâce au financement par le centre national pour le développement du sport (CNDS). En outre, le sport étant reconnu comme un outil majeur d'intégration, le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de mars 2015 a conduit à la mise en place d'un plan national « citoyens du sport » afin de mobiliser l'ensemble du monde sportif en faveur de l'éducation des plus jeunes et de la mixité sociale et de genre. Un million d'euros supplémentaires, soit des moyens multipliés par 3, ont été consacrés dès 2015 au renforcement du plan « j'apprends à nager » afin de soutenir des opérations d'apprentissage de la natation dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones de revitalisation rurale, organisées par des clubs sportifs ou des collectivités territoriales. Il convient par ailleurs de souligner que 15 millions d'euros du CNDS ont été affectés en 2014 à la rénovation ou au soutien d'équipements aquatiques, particulièrement dans les zones sous-équipées. Enfin, au regard de l'importance de cette problématique de santé publique, le ministère lancera d'ici fin 2015, avec ses partenaires dont le CIIA, une campagne de communication spécifique afin de rappeler à nos concitoyens la nécessité d'apprendre à nager. En effet, il apparaît primordial que, au-delà de la manière et du lieu où peut se dérouler cet apprentissage (école, association, cours privés ou cadre familial), l'Etat puisse inciter les parents à apprendre à nager à leurs

enfants. L'ensemble de cette dynamique nouvelle permettra d'améliorer à long terme le taux d'enfants sachant nager et donc de lutter efficacement contre les noyades.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57870

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5107

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 7054